

Mensualité d'un appartement 3 pièces de 191 000€ TTC, lot A03, d'une surface habitable de 59,5m² + terrasse de 14,5 m² + jardin de 32,66 m², hors stationnement, situé au rdc de la résidence « Les Levants », à Brignais.

Appartement 3 pièces, lot A01, au prix de 191.000€ (3 personnes) :

Votre appartement 3P en zone B1 pour 690,16€ par mois hors assurance sur 25 ans

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un bien en zone B1 pour 191.000 € (hors frais de notaire, garantie, dossier bancaire ou de courtage mis en apport par le client), 76.400 € de prêt à taux zéro sur 25 ans dont 15 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 114.600€ sur 25 ans à 1,65% (Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec 1 enfant et un revenu fiscal de référence n-2 de 30 000€, complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions). Taux effectif global : 1,65% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 690,16 € - Coût total du crédit 16.048 € - Selon le barème en vigueur en mai 2019 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur. VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / Agence de Grezieu la Varenne, agence franchisée indépendante, membre du réseau Vousfinancer immatriculée au RCS de LYON sous le n° 523 316 024 – SARL Courtage Finance Ouest Lyonnais au capital de 50.000 € - Adresse et siège social : 6 rue de l'artisanat 69290 Grezieu la Varenne. Courtier en crédit immobilier et courtier en assurances immatriculé au registre de l'orias (www.orias.fr) sous le n° 11064262. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com